

DECLARATION D'INCORPORATION CE

conforme aux directives CE sur les machines 2006/42/CE article 6 alinéa (2) et annexe II 1.B pour les moteurs destinés à être montés dans une machine ou assemblés à d'autres machines pour former une machine au sens de la directive 2006/42, y compris ses avenants.

Par la présente, le fabricant

Société/Nom/Adresse : FRIEDRICH Schwingtechnik GmbH
Postfach 10 16 44

D-42760 Haan

de la machine incomplète

Marque/Type : moteurs vibrants Vimarc
Type : ADP (V) – GDP (V) ... - - ...
N ° de série :

déclare que celle-ci a été mise au point, conçue et fabriquée en concordance avec la directive suivante :

directive sur les machines (2006/42/CE)

et répond aux prescriptions fondamentales suivantes de la directive :

annexe I, articles 1.1.2, 1.1.5, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.7, 1.5.1, 1.7.3

Les autres normes harmonisées suivantes sont appliquées :

EN ISO 12100 Sécurité des machines
EN 60204.1 Equipement électrique des machines

Les documentations techniques spéciales pour le produit ont été établies suivant l'annexe VII partie B. La documentation technique est intégralement disponible et peut être envoyée sur demande motivée d'une administration d'état/autorité compétente par la poste, par e-mail ou par fax. Un mode d'emploi/Une notice de montage du produit a été remis(e). Les consignes de sécurité du mode d'emploi/de la notice de montage doivent être respectées.

Responsable du collationnement et de la transmission des documents techniques :
Bernd Daus, Friedrich Schwingtechnik GmbH, Am Höfgen24, D-42781 Haan

Il est interdit de mettre cette machine incomplète/partie de machine en service tant qu'il n'a pas été établi que la machine devant être intégrée dans l'excitateur de balourd est bien conforme aux dispositions de cette directive (2006/42/CE):

Lieu/Date d'établissement de la déclaration

Signature et fonction du signataire :

Haan, le